



## B4 Consignes générales de sécurité

Tous travaux sur un système PV (installation, mise en service, maintenance ou réparations) doivent être effectués par un électricien ou technicien autorisé, dûment qualifié. La présente notice, les réglementations et les normes techniques en vigueur dans le pays de l'installation doivent être respectées.

Le système ne peut être raccordé au réseau public que par un électricien agréé par l'exploitant du réseau de distribution pour effectuer ce type d'intervention.

## B5 Consignes particulières de sécurité

- ▶ Veuillez respecter le « plan de montage », le « schéma de câblage » et la « notice d'installation de l'onduleur » fournis avec le matériel.
- ▶ Malgré l'apparente simplicité du système de montage du Toit Solaire®, nous vous conseillons de faire intervenir une entreprise spécialisée.
- ▶ Vérifiez soigneusement que toutes les vis sont bien serrées ! Les couples de serrage indiqués doivent être respectés !